— BERMERAIN. — Un déplorable accident vient d'affecter douloureusement toute une famille.

Le nommé Jules Lefebvre-Ruffin, cultivateur à Bermerain, faisait passer une cave dans un terrain qu'il vient d'acheter pour construire une maison.

Mme L[illegible] jeune [illegible] d'environ 25 ans, vi[illegible] s'ébouler [illegible] corps, [illegible] n'en [illegible] pas loin. [illegible] furent p[illegible] des contusions peu graves sur plusieurs parties du corps, mais un pied paraissait sérieusement blessé.

M. Tremblin médecin à Bermérain et M. Cocheteux, docteur à Valenciennes appelés en toute hâte, constatèrent l'écrasement complet du pied gauche et en firent l'amputation immédiate. La famille est de la jeune femme est dans la désolation.

— LAON. — Il y a d'étranges fatalités ! Hier à cinq heures, M. Baudelot, menuisier à Laon, tombait d'une échelle qui se brisait sous lui, pendant qu'il opérait un déménagement, et on le relevait avec une blessure grave à la tête. Une heure après, sa femme faisait une chute si malheureuse dans son escalier, qu'elle se brisait la jambe.

— DORIGNIES. — Il résulte de l'enquête ouverte sur la submersion du ponton de Dorignies que la [illegible] entièrement étrangère à cet accident.

— PÉRONNE. — Deux personnes sont inculpées dans l'affaire du vol de 40,000 francs commis sur la ligne de Picardie et Flandres, et que nous avons raconté ; ce sont le nommé Hacquet, conducteur du train, et le nommé Mariella, graisseur ; le premier a été arrêté.

La Compagnie de Picardie et Flandres a fait savoir à MM. Waxin et Cie, banquiers à Péronne, qu'elle tenait à leur disposition les 40,000 francs qui avaient été déposés et qui ont été soustraits.

Etat-Civil de Roubaix.

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 17 mars. — Marie Gouvé, rue de Vaucanson, cour Waltel, 2. — Georges Lammens, rue d'Arcole, cour Lauwers, 3. — Jules Carette, rue d'Inkermann, 147. — Jules Bourgeois, rue de l'Ermitage, cour Bilot, 21. — Marthe Nison, rue du Chemin de Fer 38. — Eugénie Laforce, rue Mayarbeer, maison Bayart, 4. — Patrice Decottignies, boulevard d'Hallain, maison Pollet. — Mathilde Parent, rue de Mons, maison Monseux. — Théodore Caron, rue Drouot, maison Balteau. — Sidénie D'Abeelon, rue de l'Hommelet, cour Duforest.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 17 mars. — Ovalitte Laurent, 64 ans, sans profession, rue de la Redoute, 41. — Camille Burghhraeve, 9 ans, Hôtel-Dieu. — Jean Breillard, 66 ans, fiserand, Hôtel-Dieu. — Jeanne Doby, 8 jours, rue de la Fosse-aux-Chênes, cour de la Trompette, 10. — Aimant Vanoverméeren, 8 ans, rue de l'Espérance, 55.

Etat-Civil de Tourcoing.

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 15 mars — Henri Decottignies, Epinette. — Aline Bolin, Marlin-Fagot. — Ernest Lampe, rue Lerouge. — François Leblanc, rue Dervaux. — Berthe Vaillant, Blanc-Seau.

Du 16. — Louis Vanlaer, rue des Poutrains. — Fernand Bittebierre, rue St-Jacques. — Jules Dubour, Marlière. — Félicie Bracke, Epinette. — Edouard Duhoëat, rue de Menin.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 15 mars.— Cyrus Dumazière, 1 an, 4 mois. — Julie Bouvrie, 64 ans, épouse de Isidor Duilly. — Adolphe Lebaut, 6 ans. — Jules Delgutte, 9 ans. — Marie-Léontine Caboche, 2 ans, 4 mois. — Jules Castel 3 mois, 20 jours.

Du 16 — Clémence Lefebvre, 5 mois. — Rose-Marie Delmotte, 2 mois, 23 jours.

CONVOIS FUNÈBRES ET OBITS

Les amis et connaissances de la famille HAZEBROUCQ-MANNESSIER, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame Rosalie-Virginie MANNESSIER, veuve de Monsieur Alexandre LESAGE, décédée à Roubaix, le 18 mars 1881, à l'âge de 62 ans et 6 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux CONVOI et SERVICE SOLENNELS, qui auront lieu le lundi 21 mars, à 9 heures en l'église du Saint-Sépulcre, à Roubaix. Les VIGILES seront chantées le même jour, à 5 heures 1/2. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Colbert, 22.

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré en Maître Autel de l'église paroissiale du SACRÉ-CŒUR, à Roubaix, le lundi 21 mars 1881, à 10 heures 1/2, pour le repos de l'âme de M. Monsieur Dénis-Narcisse Joseph SALEMBIER, décédé à Roubaix, le 20 février 1879, dans sa 80e année, et de son épouse Dame Henriette-Marie-Joseph MULLIEZ, décédée à Roubaix, le 21 avril 1873, dans sa 62e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Avis important

Les annonces légales et judiciaires des cantons de Roubaix et de Lannoy, insérées dans la grande édition du *Journal de Roubaix*, sont reproduites gratuitement dans l'*édition à cinq centimes* et dans la *Gazette de Tourcoing*.

Belgique.

LIÈGE. — *Deux enfants noyés.* — Un affreux malheur est arrivé mardi soir à Liége, vers 5 h. 1/4, au quartier d'Outre-Meuse. Deux sœurs, l'une âgée d'environ 7 ans, l'autre de 13, les nommées Marie-Françoise et Constance-Marie Vanhelmont, demiciliées rue du Rouleau, 36, veillaient à la lessive de leur mère sur la berge de la rive gauche de la Dérivation, au quai de ce nom, quand la plus jeune, en voulant puiser une pinte d'eau, tomba dans la rivière; sa sœur aînée se précipita à son secours, mais toutes deux furent entraînées par le courant, très-rapide en cet endroit.

Deux courageux citoyens, dont nous nous plaisons à citer les noms, MM. Gérard Nols et Hubert Laverny, se précipitèrent immédiatement au secours des deux malheureuses enfants ; mais leurs généreux efforts demeurèrent sans résultat. Ce matin, aucun des deux cadavres n'avait encore été retrouvé.

On lit dans le *Journal de Charleroi* :

« M. Goffin, de Marchienne, l'infortunée victime de l'accident de Mismes, que nous avons rapporté dans un de nos derniers numéros, a succombé hier vers 11 heures du matin. »

BOURNEUX. — *Vol de 36,000 francs.* — Le 3 [illegible] de l'année dernière, la *Chronique* publiait l'avis suivant, sous la rubrique : « Objets perdus » :

« Jeudi, 30 septembre, il a été perdu ou volé, au local de la Banque nationale ou à l'entrée de l'Exposition, une somme de 48,600 francs en billets de ladite Banque, dont les numéros sont connus. 1,000 fr. de récompense à celui qui remettra cette somme ou à celui qui dénoncera le recéleur, rue Neuve, 75, à Bruxelles. »

Depuis, toutes les recherches avaient été vaines et personne ne s'était présenté pour réclamer les 1,000 fr. promis.

Dernièrement, certaines indiscrétions mirent la police sur la piste. Il s'agissait de deux ménages, mari et femme, le ménage R... et le ménage W..., habitant des maisons contiguës à Bruxelles, et passant comme brocanteurs de vieux meubles, qu'ils avaient de trouver un jour qu'ils étaient allés de compagnie visiter l'Exposition nationale.

Des perquisitions furent faites dans les deux ménages — sans résultat.

Mais, comme on fouillait les caves de la maison R..., l'un des agents avisa dans le réservoir à charbon un bloc de bois, qu'il prit tout hasard. Ce bloc mesurait 45 centimètres sur 30. L'agent fut frappé de la légèreté du bloc relativement au volume. On examina, et on trouva que la partie supérieure avait été [illegible], l'intérieur creusé et la planche scié [illegible] sur le creux, qui renfermait un paquet d'actions d'une valeur de 38,200 fr.

Quant au reste de la somme, une dizaine de mille fr., l'enquête ne tarda pas à démontrer qu'elle avait dû être employée à des achats divers. On trouva, dans les deux maisons, des bijoux représentant une valeur de 600 francs, une pendule de [illegible] facture [illegible] au vol. Les deux époux [illegible] fait, depuis [illegible], des propos [illegible] qui témoignaient d'une aisance extraordinaire.

[illegible] qui appliquent avec tant de sûreté la théorie des vases [illegible], ont été écroués aux Petits-Carmes.

Lettres mortuaires et d'obits

IMPRIMÉES PAR ALFRED REBOUX. — **Avis GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (grande édition) dans le *Petit Journal de Roubaix*, dans le *Mémorial de Lille* et dans la *Gazette de Tourcoing*.

Correspondance

Les articles publiés dans cette partie du Journal n'engagent ni l'opinion, ni la responsabilité de la Rédaction.

Monsieur le rédacteur du
Journal de Roubaix.

Votre journal du 16, contient un article, concernant la cause J. Olivier et V. Liagre.

Veuillez vous abstenir de tout commentaire à ce sujet, la justice n'ayant pas encore dit son dernier mot dans cette affaire.

Malgré la déclaration de Liagre, les témoins qui ont rencontré Liagre monté sur le cheval gris, et qui ont vu se produire l'accident n'en persistent pas moins dans leur déclaration, que Liagre a menti au tribunal de Roubaix. De l'un ou de l'autre côté il faut qu'il y ait des témoins qui ont déclaré contre la vérité, c'est ce que la justice parviendra à savoir.

Les témoins d'Olivier ont été entendus, malgré que la plupart étaient ou ses domestiques ou domestiques et locataires de son père; mais les témoins que j'ai désignés à Monsieur le procureur de la République, par mes lettres du 3 et 8 mars, n'ont pas été entendus, n'ayant pas été cités d'office, et témoin moi-même, il m'a été interdit de les faire citer.

Victor Liagre étant né le 28 avril 1865, son patron Olivier doit être déclaré responsable du fait de laisser conduire deux chevaux par un garçon de moins de 16 ans.

M. Olivier faisant grand bruit de son triomphe, vous m'obligeriez infiniment en publiant cette lettre dans votre journal.

Entre temps je suis votre serviteur.

A. EGGERMONT.
boulanger confiseur.

Rue de France, 26.
Roubaix, le 16 mars 1881.

FAITS DIVERS

— Le *Messager de Toulouse* raconte les faits suivants :

Une jeune religieuse, institutrice dans une commune d'un département de la Haute-Garonne, envoie à M. l'inspecteur son extrait de naissance et la déclaration exigée par la loi : elle signe de son nom de famille, sachant que l'Académie n'en reconnaît point d'autre. Immédiatement, lettre de l'inspecteur au maire de la localité pour savoir si cette personne est *congréganiste* ou *laïque*. Pourquoi donc cette *inquisition* en République ? L'aspirante arrive au jour fixé ; quand elle répond à l'appel et va signer au registre, on lui fait déclarer si elle est *congréganiste ou laïque*. Elle compose ; sa dictée n'a que deux fautes (on en passe cinq). Ses problèmes sont bons, son écriture est parfaite. Et cependant l'aspirante n'est pas admise à subir l'examen oral. Un certain nombre de religieuses de la même communauté se présentent ; deux entre autres qui ont fait recevoir des jeunes filles aux mêmes examens qu'elles subissent ; elles sont refusées. Pendant le cours des examens écrits, un inspecteur dit : « Je prie les demoiselles de l'école normale de se lever. » Pourquoi ces exigences ? Pourquoi ces investigations ? Pourquoi ces sévérités pour les congréganistes ? Ne serait-ce pas pour empêcher à tout prix les congréganistes d'obtenir le brevet qu'on exige d'elles ?

— Une étrange supplique à l'empereur François-Joseph. Ces jours derniers, le chef du cabinet de l'Empereur recevait un pli cacheté contenant des valeurs déclarées au total de cinq cents florins. C'étaient des billets de banque n'ayant pas cours et datant de l'émission éphémère qui signalale passage de Kossuth au pouvoir en Hongrie. A ces banknotes était joint un billet ainsi conçu : « J'ai gardé longtemps ces valeurs dans l'attente du retour de Kossuth. La misère m'oblige aujourd'hui à m'en desaisir. Si Votre Majesté voulait bien me les escompter (sic), elle ferait une bonne œuvre et — le hasard est si grand ! — peut-être aussi une bonne affaire ! » Informations prises, le signataire de la supplique était un brave vétéran nécessiteux, qui n'avait pas trouvé de meilleur moyen d'appeler sur lui l'intention du chef de l'Etat. Ses antécédants étant des plus honorables, il a obtenu des secours immédiats.

TRIBUNAUX

L'affaire de la rue Duphot

L'affaire dite de la rue Duphot viendra samedi prochain 19 mars, devant la dixième chambre.

C'est en vertu d'une ordonnance de M. Guillot, juge d'instruction, que le garçon de café Petit est renvoyé devant la police correctionnelle. Le cas de cet homme, cas tout à fait particulier, a forcément attiré l'attention de la justice sur la maison de la rue Duphot.

Le dossier de l'affaire, on nous l'affirme du moins, a été communiqué à M. Cazot garde des sceaux, et, après de *longues hésitations*, le ministre a décidé que la femme Leroy ne serait l'objet d'aucunes réquisitions du parquet : c'est donc seulement comme témoin qu'elle sera entendue à l'audience.

Le procès sera des plus intéressants et l'aimable Mme Leroy sera loin d'être à son aise, le dossier renfermant sur son compte des choses des plus curieuses. On est en droit même de se demander comment il se fait que cette personne... obligeante soit seulement témoin, et qui se trouve derrière elle pour qu'il en soit ainsi. (?!)

Quant à la jeune fille de Bruxelles, Isabelle N..., dont l'histoire est un vrai roman sur lequel nous aurons à revenir, elle se porte partie civile, et sera représentée par un avocat.

NOUVELLES DU MATIN

L'emprunt d'un milliard

Paris, 17 mars.

L'émission de l'emprunt national d'un milliard, décrété par l'arrêté du 8 mars courant, a eu lieu aujourd'hui dans toute la France.

L'ouverture des guichets s'est faite à neuf heures du matin, et la fermeture à cinq heures du soir.

Partout, la foule des souscripteurs était considérable ; mais c'est surtout dans la *Patrie*, aux mairies de Paris que le spectacle était curieux à voir. Dès hier soir, les abords en étaient assiégés par un grand nombre de pauvres gens qui, moyennant une légère rétribution, ont passé la nuit pour des souscripteurs; les uns étaient assis sur des chaises, d'autres couchaient par terre, on en a même vu, à la mairie du Panthéon, qui, à la clarté d'une lanterne, jouaient aux cartes.

D'autres ont passé la nuit dans l'espoir de vendre leurs places à des prix exorbitants. A huit heures du soir, les rapports de la préfecture de police constataient : à la mairie du XIVe arrondissement, 150 personnes; à la mairie du Panthéon, 200, à la mairie du IIe arrondissement, 120.

A toutes les mairies, des bureaux spéciaux étaient installés sous la direction des chefs de bureau.

Le service de recettes étaient fait par des employés des finances, aidés par les employés des mairies,

Aux autres guichets de souscription, la foule était également grande, mais elle différait essentiellement de celle des mairies.

Vers sept heures du matin, on voit arriver de toutes parts des souscripteurs qui prennent place à la file ; d'autres achètent des places moyennant 10, 15 et 20 francs.

La foule est moins considérable aux bureaux des établissements de crédits, dont les clients ont déjà souscrit avant l'émission.

Partout le service de police était fait par de nombreux agents de police, qui étaient chargés non-seulement du maintien de l'ordre, mais encore d'arrêter les pick-pockets. Ces derniers ont profité de ces rassemblements nombreux pour exercer leur triste métier.

La police en a arrêté cinq dans la nuit.

Affaire Tunisienne

Paris, 17 mars, 6 h. soir.

L'*Estafette* dit que plusieurs députés sont allés ce matin chez M. Barthélemy St-Hilaire, ministre des affaires étrangères, lui notifier leur intention de l'interpellier sur les affaires de Tunis.

Paris, 18 mars.

Les journaux du matin disent que la question tunisienne ne s'est pas aggravée depuis hier.

Le Préfet d'Oran.

Paris, 17 mars, 7 h. 50 soir.

Le préfet d'Oran aura, ce soir, une entrevue avec le Président de la République, au sujet de l'affaire de l'Algérie.

Le ministère parlera !

Le président du conseil se rendra non pas samedi, mais au commencement de la semaine prochaine, à la commission du scrutin de liste pour faire connaître l'avis du gouvernement sur la réforme électorale.

Les confidences de M. Jules Grévy

Il paraît que le correspondant du *Times* qui a reçu, on le sait, les confidences de M. Grévy, est autorisé à nous annoncer que le ministère interviendra dans le débat des deux scrutins. « M. Grévy, dit-il, ne permettra, à aucun degré, à son cabinet, de s'abstenir dans une discussion qui intéresse sa propre dignité et sa probité politique. » Aussi le *Times* prévoit-il « une crise prochaine. »

Le général Chanzy

Depuis la mort du czar Alexandre II, on a cru devoir mettre en circulation le bruit du remplacement du général Chanzy, ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

Ce bruit n'est pas nouveau : il avait déjà couru l'année dernière, au moment où M. Barthélemy-Saint-Hilaire prit la direction du ministère des affaires étrangères.

Nos renseignements nous permettent d'affirmer que cette information n'était pas plus vraie alors qu'elle ne l'est aujourd'hui.

Le général Chanzy, bien que la République ne soit point en honneur à la cour de Russie, a su se faire à Saint-Pétersbourg une situation relativement bonne, et le ministre des affaires étrangères est le premier à comprendre que ce serait une faute que de le rappeler pour le remplacer par tel ou tel personnage qui pourrait bien n'être pas *persona grata* auprès du nouveau czar Alexandre III.

Le Général Clinchant

Paris, 17 mars, 5 h. 50 soir.

La Liberté regrette d'annoncer que l'état du général Clinchant laisse peu d'espoir.

Le général Clinchant

L'état de santé du général Clinchant, gouverneur de Paris, est toujours excessivement grave. Le docteur Potain, qui l'avait quitté hier soir à dix heures, a dû revenir dans la nuit. On redoute toujours une issue fatale.

A l'Institut

C'est aujourd'hui vendredi qu'aura lieu, à l'Institut, le vote pour le remplacement de Mariette-Bey comme membre de l'académie des inscriptions et belles-lettres.

Trois candidats se disputent ce fauteuil : MM. Weil, François Lenormant et Oppert.

On assure que M. Oppert aurait les plus grandes chances d'être élu.

Affaire Yung-Wœstyne

L'affaire Yung-Wœstyne, à laquelle la mort récente du général Ney donne un regain d'actualité, sera appelée demain à la Chambre des appels de police correctionnelle pour être renvoyée définitivement au 31 mars.

Andorre.

Paris, 17 mars, 8 h. soir.

Une dépêche de Bourg-Madame annonce que le 3me bataillon du 126e de ligne, muni de son matériel de campagne va camper à la frontière d'Andorre pour le blocus de la vallée.

Madrid, 17 mars.

Le conseil des ministres a pris une décision relativement aux mesures à employer de concert avec la France, pour bloquer Andorre.

Rôdeurs de barrières à Paris

Paris, le 17 mars, 5 h. 50 s.

Le *National*, évalue à 8,000 le nombre de rôdeurs de barrières et de malfaiteurs se trouvant dans Paris. Il engage les députés de Paris à prendre l'initiative d'une loi pour en purger la capitale.

25 millions de courtage

La sollicitude de M. le ministre des finances pour MM. les banquiers est décidément sans bornes.

Non content de leur assurer le monopole de l'emprunt, de leur faciliter les moyens de prélever sur le public une prime de 3 fr. 25 par titre, c'est-à-dire de 16 fr. 25 par inscription de 15 fr., il leur fait encore de nouvelles largesses aux dépens du Trésor.

Pour chaque inscription de 15 fr. de rente souscrite chez eux et attribuée par leur intermédiaire, il leur alloue 75 centimes.

Ainsi, grâce au système ingénieux du dépôt de titres, MM. les banquiers pourront enfler, tant qu'il leur conviendra, leurs souscriptions et, la répartition devant être proportionnelle au chiffre de rente souscrit, se faire attribuer les deux tiers, sinon les trois quarts de l'emprunt. Puis ils revendront chaque coupure avec 16 fr. 25 de prime. De plus, sur chacun de ces titres, le Trésor leur servira une commission de 75 centimes ; total : 17 francs de bénéfice.

C'est de 20 à 25 millions, dit le *Napoléon*, qu'ils auront à se partager : 20 à 25 millions que le bon public leur payera, soit comme acheteur, à titre de prime, soit comme contribuable, à titre de commission.

Ainsi l'a décidé, dans sa générosité inépuisable, M. le ministre des finances.

Banquet des Chambres syndicales.

Il est inexact que le bureau du conseil municipal ait décliné l'invitation qui lui avait été adressée par les Chambres syndicales pour le banquet auquel doit assister M. Gambetta. L'invitation a, au contraire, été définitivement acceptée.

Incendie du « Printemps »

Paris, 17 mars, 6 h. 40 soir.

On évalue à un million, le chiffre des marchandises restées intactes dans une partie des magasins du *Printemps*.

La Grèce se prépare

Paris, 17 mars, 8 h. 10 soir.

Des avis de Constantinople constatent que les ambassadeurs sont unanimes pour considérer comme insuffisantes les concessions qui ont été offertes par les Turcs.

La variole au Canada

Québec, 17 mars.

Une épidémie de variole vient de se déclarer dans la population française de la paroisse de Saguenay (province de Québec).

PETITE BOURSE DU SOIR

Paris, 17 mars, 9 h. 40 soir.

3 0/0	.. ..	Rio	595 ..
Amortissable	.. ..	Banque ottom.	570 62
4 0/0	121 05	Italien	90 40
Turc	13 20	Hongrois	98 3/8
Extérieure	21 7/16	Chemins turcs	.. ..
Tunisie	.. ..	Lombardbank	.. ..
Egypte	362 50	Union géné.	.. ..
Oriental	.. ..	Florins	.. ..

NOUVELLES DU SOIR

Entrevue de M. de Lesseps et du Président de la République

Avant son départ pour l'Egypte, M. Ferdinand de Lesseps a eu avec M. Grévy un entretien à la suite duquel le Président de la République a chargé l'illustre ingénieur d'une mission secrète pour le vice-roi, dont il désire se faire un allié. — On suppose que la question tunisienne n'est pas étrangère à cette entrevue.

La cour de Bourges et les pères du Sacré-Cœur

La cour de Bourges s'est déclarée compétente dans l'affaire des pères du Sacré-Cœur, contre le préfet de l'Indre.

Les Irlandais de Paris

Les Irlandais résidant à Paris, se sont réunis hier, au Grand Véfour, pour célébrer dans un banquet leur fête nationale de la St-Patrice.

M. Parnell, sur la présence duquel la colonie comptait, n'étant pas arrivé à Paris, le comte de Nugens, assisté de M. John Léonard, secrétaire, a présidé cette fête.

A la fin du repas, de nombreux toasts ont été portés à l'Irlande.

Le comte de Nugens a prononcé un discours dans lequel il a rappelé en termes émus, les circonstances que traverse en ce moment l'Irlande.

Puis, après lui, plusieurs autres membres de la colonie ont pris la parole.

Nouvelles de l'emprunt

« A l'heure où nous mettons sous presse, dit le *Gaulois*, on procède au ministère des finances, sous la présidence de M. Magnin, au dépouillement des dépêches de la province, dans les grandes institutions de crédit, le même travail s'effectue. Nous sommes en mesure d'affirmer que l'emprunt est plus de trente fois couvert. »

Pillage de Lima

Une correspondance de Lima nous apporte de nouveaux détails sur le pillage auquel les soldats péruviens, se livrèrent après la bataille de Miraflores gagnée par les troupes chiliennes et que nous avons raconté dernièrement.

A 7 heures du soir, les premiers fuyards entrèrent dans la ville n'ayant plus aucun chef à leur tête ; arrivèrent ensuite les blessés qui furent transportés dans les divers hôpitaux ; c'est ainsi que se passa la nuit du 15, et une partie de la journée du 16. A la nuit tombante de cette même journée, on pressentait la tempête qui devait éclater.

Des groupes sinistres parcouraient les rues de Lima en racontant les immenses services qu'ils avaient rendus à leur patrie, et les dangers qu'ils avaient couru pour elle.

Plus tard excités par la boisson, et certains de ne pas être punis, car toutes les autorités avaient abandonné leurs postes, ils se livrèrent au pillage, au vol, à l'assassinat et à l'incendie. Au commencement ce furent les magasins de vivres appartenant aux pauvres chinois qui furent attaqués, de là ils passèrent aux magasins contenant des vraies richesses, tant sous le rapport des articles manufacturés que sous le rapport des articles de luxe.

De tout ce commerce si important à Lima, il ne reste plus que cendres et ruines Les livres d'un des principaux commerçants chinois, déposés à la légation anglaise constatent qu'il a subi une perte de plus de 149,000 livres.

Les rues de Bodegones, Melchornale, Palacio, Polvos-Azules, Javala, Capon, Albaquitas, Hoyos furent livrées aux flammes ; au bas du pont, les magasins des Italiens subirent le même sort et on rencontra le cadavre du propriétaire de la Nymphe gisant dans son magasin.

Lorsque les pompes arrivèrent pour éteindre les feux, elles furent reçues à coup de fusils, et ce ne fut qu'après une énergique résistance de la part des pompiers qu'ils purent commencer à manœuvrer leur matériel.

M. Rufino Torrico, alcade municipal, donna des armes aux volontaires étrangers qui en peu de temps rétablirent l'ordre et la tranquilité dans la ville.

On estime à environ un million de soles la valeur des maisons brûlées et à plus de six millions celle des articles volés. Grâce à l'activité des colonies étrangères les chiliens purent le 17 prendre possession de la ville. Le Collao subit le même sort que Lima, et les communistes tentèrent même de faire sauter les forts.

Les restes de la flotte péruvienne composés de la corvette *Union* du vieux monitor *Atahualpa*, des transports de guerre *Rimac*, *Oroya*, *Chalaco*, *Liménia* et cinq navires à voiles furent brûlés et mis à pique.

Dépêches Télégraphiques

(*Service particulier*

L'emprunt d'un milliard

Paris, 18 mars, 1 h. 29 s.

Les derniers renseignements parvenus au ministère des finances établissent que l'emprunt français a été couvert quinze fois, dont les deux tiers par la ville de Paris, un milliard et demi par l'Angleterre et le reste par la province et les autres pays d'Europe. Les grandes villes qui ont souscrit le plus, sont: Lyon, Marseille et Bordeaux.

L'anniversaire du 18 mars

Paris, 18 mars, 10 h. 40

Les journaux intransigeants célèbrent aujourd'hui l'anniversaire du 18 mars et donnent les portraits des principaux membres de la Commune, entr'autres ceux de Delescluse, Ferré et Flourens. De leur côté, les comités socialistes ont décoré de drapeaux rouges les salles dans lesquelles doivent se donner les banquets organisés pour fêter ce sinistre anniversaire.

L'attentat de Londres

Paris, 18 mars.

La tentative d'assassinat dirigée contre le Lord maire de Londres, dont nous avons donné la nouvelle hier, est très commentée à Paris et fait l'objet de toutes les conversations.

M. Gambetta et son secrétaire.

Paris, 18 mars.

M. Sandrique, avocat du barreau de Paris et secrétaire du président de la Chambre, devait représenter les intérêts de l'Etat devant le jury d'expropriation de la future ligne ferrée de Compiègne à Soissons. M. Gambetta s'y est opposé et a même déclaré qu'il congédierait son secrétaire, s'il se rendait à Soissons le 25 mars.

On ignore les motifs de cette décision.

La laïcisation des écoles

Paris, 18 mars.

Le ministre de l'instruction publique ayant remplacé les Frères des écoles Chrétiennes du Cateau par six élèves de l'école normale de Douai, de nombreuses lettres de protestation ont été adressées à M. Jules Ferry par les parents des élèves de ces écoles.

Le future programme politique d'Alexandre III

Saint-Pétersbourg, 18 mars.

La circulaire du ministre des affaires étrangères de Russie expose que le programme politique du nouveau souverain comportera surtout les travaux intérieurs, voulant, au moyen du progrès dans la vie civile économique, aider au développement des forces morales matérielles. La solution de la question sociale s'obtiendra plus facilement par suite de cette politique pacifique.

La guerre du Transwaal

Durban, 17 mars.

Les Boërs ont consenti à recueillir et à transmettre les renseignements relatifs au nombre des hommes tués ou blessés dans les garnisons cernées.

Des wagons avec des approvisionnements pour douze jours sont partis pour Rustenberg, Rydenberg et Marabastead.

Les autres garnisons ne recevront que des approvisionnements pour quatre jours, excepté Prétoris pour laquelle aucun approvisionnement n'est nécessaire.

Les Anglais en Afrique

Londres, 17 mars, 9 h. soir.

Chambre des Communes. — M. Gladstone, répondant à sir Stafford Northcote, déclare prématurée la nouvelle, publiée par quelques journaux, qu'un arrangement aurait été conclu entre le général Wood et le chef des Boers. Les négociations, entamées en vue d'arriver à un arrangement, continuent toujours.

Londres, 17 mars.

On télégraphie de Mont-Prospect, le 16 mars au *Times*:

Une longue entrevue a eu lieu aujourd'hui entre les représentants anglais et les délégués des Boërs. Ceux-ci acceptent la plupart des propositions anglaises, et ont fait seulement leurs réserves sur un ou deux points qui seront examinés dans une nouvelle conférence demain ou samedi.

Un président

Panama, 8 mars, (voie New-York).

Le choix de M. Calderon comme président provisoire de la République du Pérou est confirmé.

Les précautions contre le parti révolutionnaire en Angleterre

Londres, 17 mars soir.

De grandes précautions sont prises au Palais du Parlement.

La police est renforcée et les caves sont examinées.

Des désordres se sont produits parmi les soldats irlandais au camp d'Aldershot à l'occasion de la fête de Saint-Patrice ; un grand nombre d'arrestations ont été opérées.

La Reine de Suède a quitté Bournemouth, allant à Stockholm par suite de la maladie du Roi.

Le marquis d'Abzac à Berlin

Berlin, 17 mars.

L'Empereur a reçu aujourd'hui le général marquis d'Abzac, ancien aide de camp du maréchal de Mac-Mahon venant de Paris.

La *Gazette du Nord* annonce que le conseiller d'ambassade, M. Brincken, actuellement à Londres, est nommé envoyé allemand à Weimar.

Bulletin du Commerce

Ventes publiques de laines coloniales

Londres, 17 mars.

Ventes 10,000 balles. Le marché est animé et très ferme.

Londres. 17 mars 1881.

Aujourd'hui a été offert en vente : 1° par MM. Ch. Balme et Cie, 2221 b. Port-Philippe, 1783 b. Sydney, 767 b. Adelaide, 1200 b. Cap et Natal, 172 b. Nouvelle-Zélande, Total, 6143. 2° par MM. Ronald et Taylor, 2921 b. Port-Philippe, 1824 b. Sydney, 29 b. Nouvelle Zélande, 38 b. Sondries, Total, 4812 b. Ensemble : 10955 balles.

Le Hâvre, le 15 mars 1881

Débouchés du 1er au 15 mars

1,160 b. Buenos-Ayres en suint, 1 à 2,20; 3,332 b. Buenos-Ayres, en suint, expédition; 166 b. Montevideo, 1,90 à 2,40; 1,674 b. Montevideo, expédition; 804 b. Chili, 1,65 à 1,90; 329 b. Russie, dont 307 expédition; 378 b. Espagne dont 298 expédition, 1,70 à 1,75. 7843 b.

La consommation a traité pendant cette quinzaine, 1,326 balles Plata aux cours de nos dernières enchères; en y ajoutant 5,026 balles d'expéditions directes pour le Nord de la France, le total des débouchés compense en grande partie les arrivages. Aussi notre stock présente une différence peu sensible avec celui de fin février.

Les *Chili* ont donné lieu à des affaires importantes à prix fermes. — Les *Russie* et *Espagne* n'ont donné lieu qu'à des affaires insignifiantes.

Les derniers avis et les enchères de Londres sont un peu plus favorables, on est revenu au cours d'ouverture, avec une animation assez générale. — Jusqu'à présent cette animation n'a pas eu d'effet sur notre marché.

ASSELIN et DOUAY, courtiers.

Le Havre, 18 mars, 1 h. 50 soir.

Le marché n'offre aucun changement notable. On a vendu 140 b. Buenos-Ayres, de 167 50 à 200 fr.

Dépêches télégraphiques. — Service spécial

COTONS

Le Havre, 18 mars, 1 h. 30 soir.

Ventes de la matinée : 500 balles. Aucun changement à noter sur les cotons disponibles; le Louisiane se cote 77 fr. les 50 k.

Le terme est faible, on note juin-août 72,50 à 73 fr.

New-York, 18 mars.

Cote du disponible 10 3/4.

Terme : mars, 10,59 ; avril, 10,59 ; mai, 10,66; juin, 10,77; juillet, 10,85; août 10,89 ; septembre 10,52; octobre 10,25.

Les transactions sont faciles.

Ventes 172,000 b.

Recettes: dans les ports du Golfe		6,600 b.
	de l'Atlantique	9,000 b.
	intérieur	..
Expéditions : vers l'Angleterre		6,000 b.
	la France	6,000 b.
	le continent	7,000 b.

Nouvelle-Orléans, 18 mars.

Terme : Mars, 10.39; avril, 10.39; mai, 10.43; juin, 10.50 et juillet, 10.55; août, 10.61.

Liverpool, 18 mars.

Ventes 08,000 balles. Les disponibles sont inchangés, les livrables sont en baisse de 1/16.

Ventes de la semaine,	47,000 b.
Exportation,	4,000 b.
Consommation,	58,000 b.
Arrivages,	119,000 b.
Stock,	786,000 b. dont 599,000 b.

de provenance américaine.

PRODUITS DIVERS

Anvers, 17 mars

Froments fermes peu d'affaires.
Seigles calmes.
Pétrole. — Tendance baisse.
Disponible 21,25 courant 20, 75 avril 20,75, 4 derniers 21,25 sucre tendance ferme, disponible 55,40, avril 56.25

Cafés affaires animées, on a vendu 3780 sacs Rio de 27 à 31 cent. et 1520 Haïti de 33 1/2 à 35 3/4 le 1/2 kil. acq.

Londres, 17 mars.

Temps : brouillard.
Cargaisons flottantes
Marché soutenu.
Cargaisons arrivées : 2 à vendre : 17.

MARCHE LINIER DE LILLE
du 16 mars 1881

LINS DE PAYS. — Les lins de pays ont donné lieu à un courant d'affaires ordinaire. Les prix sont sans changement sur place, mais il sont assez fermes en campagne.

LINS DE RUSSIE. — Un bon courant d'affaires, à peu près égal à celui de la semaine précédente. Une légère concession sur certains genres a facilité quelques ventes surtout pour les lins à livrer. Quant au disponible, l'éloignement de l'ouverture de la navigation fait maintenir les prix très fermement et facilite les affaires.

ÉTOUPES DE PEIGNAGE. — Pas de changement à signaler depuis la semaine dernière.

FILS. — Aucun changement dans les prix. Affaires toujours difficiles.

FILS DE JUTE. — Demandes importantes. Prix fermes et tendance à la hausse.

PRINCIPALITÉ DE LILLE. — Etat des quantités de lins, fils et toiles, importés et exportés pendant le mois de mars.

Importations. — Lin brut »»» kil. Lin teillé 1,057,411 k. — Etoupes de lin 154,089 k. — — Fils de lin 22,443 k. — Fils d'étoupes »,»» k. — Fils de jute »,»» k. — Toiles de lin 4,773 kil.

Exportations. — Lin brut, 29,000 kil. — Lin teillé 30,938 k. — Etoupes de lin 139 748 k. Fils de lin 11,824 k. — Fils d'étoupes 13,784 k. — Fils de jute 52,974 k. — Toiles de lin, 157.

PORT DE DUNKERQUE. — Importations et exportations des matières textiles du 1er au 6 mars 1881.

Importations. — Lin 11,500 kil. — Jute 502,203. kil. — Chanvre »»,»» kil. — Etoupe 24 kil. — Fils de lin »,»85 kil. — Fils de jute »»»,»»» kil. — Toiles de lin »«,372 kil. — Toiles de jute »» kil.

Exportations. — Lin »1,153 kil. — Jute 0,000 kil. — Chanvre »»,»» kil. — Etoupe »,»»» kil. — Fils de lin »»» kil. — Fils de jute 65,000 kil. — Toiles de lin »,»»» kil. — Fil d'étoupe »,»»» Toiles de jute »»» kil.

MARCHÉS BELGES

Le marché est un peu moins bien approvisionné que la semaine dernière, et les prix sont plus fermes.

(*Journal-Circulaire.*)

POUR **12** FRANCS

LA MAISON

AUG. CAZY & Cie

28, 30, 32, Rue des Chapeliers

TOURNAI

Offre un splendide Costume

DE

PREMIÈRE COMMUNION

Comprenant : Veston, Gilet et Pantalon

Seule Maison de cette firme pour la Province 23595

ABONNEMENT GRATUIT

Toute personne abonnée à un journal quelconque, recevra *gratuitement*, à titre d'essai, l'Eclaireur Financier, pendant trois mois.

L'Eclaireur Financier (7me *année*) est indispensable aux porteurs